

Ateliers Avant-Projet Maquette - 19 et 24 avril 2012

COMPTE-RENDU DES ATELIERS

Lors de l'atelier du 19 avril, après une introduction de Didier Vullierme, Maire adjoint de Villeurbanne délégué aux déplacements et à la voirie, Guéric PERE, paysagiste, urbaniste et directeur général d'Ilex, société chargée de la maîtrise d'œuvre du réaménagement du cours Emile Zola, présente son avant-projet maquette et les différentes séquences constituant le futur cours Emile Zola, entre l'avenue du Commandant l'Herminier et le secteur de Cusset.

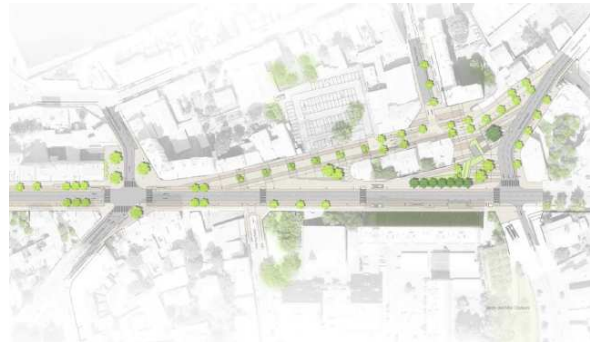
Présentation de l'Avant-Projet Maquette

Le secteur Cusset...

L'objectif du projet est de faire de Cusset un véritable cœur de quartier de Villeurbanne. Dans cette logique, différents aménagements sont prévus autour de la station de métro Laurent Bonnevey, élément structurant du secteur.

La place haute se verra attribuer plus d'espaces et différentes remises à niveau seront réalisés.

Sur la base de l'architecture de la station de métro en-dessous, la place haute viendra en prolongement. Des végétalisations seront reprises en terrasses.



Différents aménagements de verdure naturelle du sol, de requalification des rues, de hauteur de bordures des voiries permettront également de séparer voiries roulantes et vie de quartier.

Dans ce nouveau quartier, la voirie actuelle sera transformée en esplanade au niveau des commerces.

La circulation lourde sera ôtée du secteur. La fonctionnalité voiture sera orientée vers différents parking, et le marché notamment pourra occuper tout l'espace.

L'idée de cette esplanade est de réhabiliter le bâti existant et de revitaliser le secteur en terme de commerces, afin de créer un réel cœur de quartier, identifiable en tant que tel.

Différents îlots de verdure resserreront enfin l'espace le long du cours Emile Zola.

En direction de l'avenue Francis de Pressensé, des espaces supplémentaires seront créés pour les zones piétonnes et trottoirs, en direction des commerces et équipements.

Le cours Emile Zola sera de façon générale organisé autour des différents usages de la voirie qui peuvent être faits : zones piétonnes, bandes cyclables, voirie, places de stationnement... Ce dernier pourra être un stationnement réservé : pour les personnes à mobilité réduite, les décharges de marchandises, les convois de fonds...

Cette logique sera mise en œuvre sur l'ensemble du cours.

Un second principe de réaménagement du cours est la limitation des intersections, afin de faciliter le passage des piétons, qui deviendront prioritaires sur cet axe. Différentes formes de voiries et revêtements seront pour cela utilisés.

Entre Cusset et Flachet...

Cette séquence appelle deux arrêts principaux : les abords du commerce Mondial Tissus et les abords de la Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM).

Aux alentours de Mondial Tissus, les aménagements projetés consisteront en la mise en place de plateformes avec micro-jardins.



En retrait du cours Emile Zola, la rue des Boucherets deviendra une placette intégrée à la rue, avec une vitesse de circulation ralentie pour les véhicules.

Sur cette séquence comme sur l'ensemble du cours Emile Zola, les perspectives principales des rues perpendiculaires au cours seront constituées de quelques arbres, afin de marquer le cours.

Aux alentours de la CPAM, un grand principe sera la mise en place d'une bande verte. Ce principe sera également appliqué sur l'ensemble du cours Emile Zola : à chaque surlargeur du cours sera associée de la verdure, en plus des aménagements verts le long des zones piétonnes.

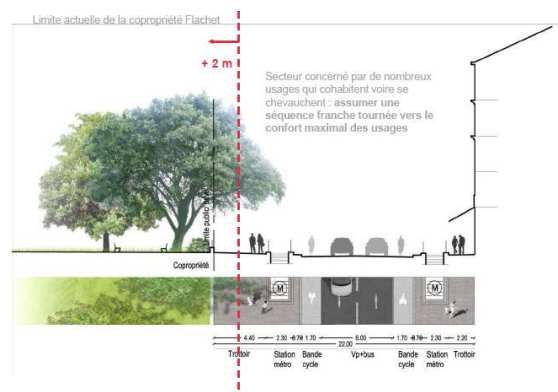
Il s'agit d'intégrer des éléments végétaux en totale cohérence, selon quatre principes : les arbres d'alignement, les séquences d'arbres, les bandes vertes et les arbres et arbustes de petites taille, et enfin les arbres isolés. Les essences de végétaux sont choisies selon une palette variée.

En bordure de la CPAM, le trottoir aura en outre une largeur de 10 m et la station cyclable Vélo'v sera mieux identifiée, avec un accès direct sur le cours Emile Zola.

Le secteur de Flachet...

Cette séquence constitue un point dur technique pour le projet. Il s'agit d'un secteur peu large du cours, avec la station de métro en dessous. Aucune modification du sous-sol ne peut être faite.

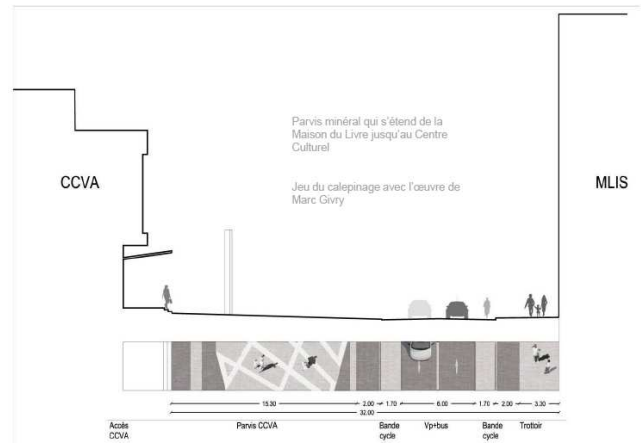
La seule modification du secteur concernera le commerce de bricolage ADS et la suppression de l'entrée de sa zone de stationnement depuis le cours Emile Zola. Seule restera l'entrée-sortie depuis et en direction de la rue du 1^{er} mars 1943.



Le secteur de la Maison du Livre, de l'Image et du Son et du Centre Culturel et de la Vie Associative...

Cette séquence va conduire à mettre en valeur trois espaces publics importants : la Maison du Livre, de l'Image et du Son (MLIS), le Centre Culturel et de la Vie Associative (CCVA) et le parvis devant ces deux équipements publics. Un plateau sera créé et générera une transformation de l'ambiance dans ce secteur de Villeurbanne, peu mis en valeur jusqu'alors.

Le long du CCVA et de la rue du 1^{er} mars 1943, les jardins et espaces verts seront redéveloppés, avec la mise en place d'assises.



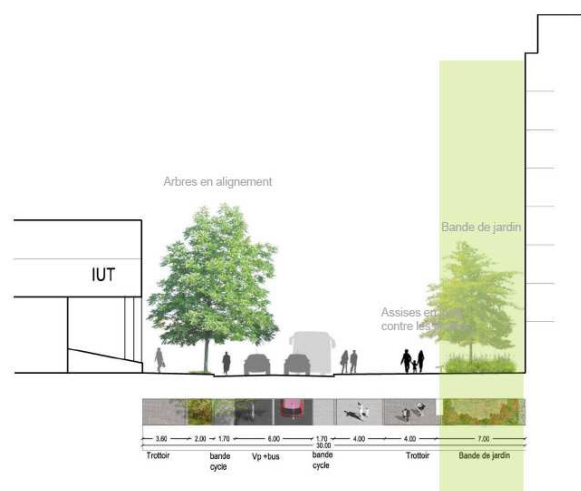
Le plateau projeté sera démarqué sur la chaussée entre la rue Pierre Loti et la rue Roger Lenoir ; il sera protégé de potelets de circulation et fera l'objet d'une limitation de la vitesse de cette dernière à 30 km/h.

Il permettra de redonner une importance visuelle aux bâtiments existants et permettra, techniquement, de rattraper les différences de niveaux de la voirie, des trottoirs...

La question de la traversée des piétons reste toutefois en suspens : elle se fera en effet sans signalisation tricolore et la solution finale reste à valider.

La bande des 10 m...

Cette séquence se situe à proximité du Commissariat de Police de Villeurbanne. L'idée principale est de renforcer la place des espaces verts, avec la création d'une bande verte en bordure d'une contre-allée, permettant notamment de desservir le Commissariat. En face, côté Institut Universitaire de la Technologie (IUT), les alignements d'arbres seront conservés.



Echanges au fil de l'eau avec la salle



Secteur Cusset...



Les aménagements verts prendront notamment la forme d'arbres en cépée. Un participant s'interroge sur ce terme.



Il s'agit d'arbres avec plusieurs branches partant de la base du tronc, et non d'arbres avec un tronc puis plusieurs branches.



Certains aménagements verts consisteront en la plantation d'arbres hauts. Un participant s'interroge sur la distance avec les immeubles résidentiels et les impacts en terme de luminosité dans les logements.



Les distances sont réglementées. Aucun arbre ne sera planté à moins de 5 m des immeubles résidentiels.



Un participant a la même question par rapport aux assises projetées avec certains aménagements, comme les îlots de verdure. Il exprime son inquiétude quant aux nuisances sonores pouvant en découler si des personnes viennent discuter sur ces assises en soirée. Il s'interroge sur la possibilité de les éloigner des immeubles résidentiels.



Il y a la possibilité de hiérarchiser les assises proposées avec tantôt des places assises, tantôt des places autres, évitant une installation trop longue.



Un participant s'interroge sur les conséquences du réaménagement du cours Emile Zola en terme de stationnement dans le secteur de Cusset.



L'objectif général du projet est de limiter le stationnement, dans la continuité de la volonté de limiter la circulation. Dans le secteur de Cusset, le projet n'aura en revanche aucune conséquence. Le stationnement restera équivalent à la situation actuelle.



Un participant s'inquiète de la place des bandes cyclables et des éventuels stationnements d'automobiles sur ces dernières.



Ce problème renvoie à la civilité de chacun. Aucune solution ne peut être apportée par le projet, dont l'ambition est de réduire la circulation sur le cours Emile Zola. Le mobilier de voirie pourra en revanche être adapté afin de limiter cette incivilité.



Un participant a une interrogation concernant la localisation de la bande cyclable au niveau de l'esplanade et la possibilité de traverser le cours Emile Zola pour aller de l'autre côté et rejoindre la rue Pierre Baratin. Il n'y a alors pas de bande spécifique.



La logique est de rejoindre plutôt simplement le cours Emile Zola. La ligne de transport en commun en site propre pourra également être utilisée par les cyclistes.



Le comité de quartier de Cusset exprime son mécontentement sur la nouvelle organisation du quartier et les difficultés à prévoir en terme de circulation. Un membre du Comité rappelle qu'une sortie directe de la place Victor Balland sur le cours Emile Zola est demandée par les riverains depuis le début de la concertation, sans aucune prise en compte par le Grand Lyon. Or il estime que si l'on veut faire de Cusset un réel cœur de quartier, il faut favoriser le commerce et faciliter l'accès aux commerces pour les usagers du cours Emile Zola.



Cette question est entendue par le Grand Lyon et la ville de Villeurbanne. Le projet consiste toutefois en une totale redéfinition du quartier de Cusset, en supprimant la voiture dans le secteur de la place Victor Balland. Le problème n'est pas qu'une question de circulation autour de la place, il s'agit d'une volonté d'offrir aux habitants l'opportunité de vivre dans un nouveau quartier.

Le projet proposé, notamment le problème du retour sur le cours Emile Zola depuis le futur quartier de Cusset, est en outre le résultat de différentes contraintes techniques existantes et de la réalisation de différentes études de circulation réalisées depuis 2009 notamment. La somme de ces contraintes et études ont permis d'aboutir au projet, même s'il ne peut privilégier tous les usagers de la voirie.

Entre Cusset et Flachet...

Cette séquence n'appelle pas de question particulière.

Le secteur de Flachet...



Le projet va consister à supprimer l'entrée et la sortie d'ADS depuis et sur le cours Emile Zola. Un participant s'interroge sur les conséquences de cette suppression et les conditions de stationnement au niveau du magasin.



Une rencontre avec le gérant d'ADS a été programmée courant avril 2012. Il est en outre impossible de laisser cette entrée-sortie sur le cours Emile Zola, situation incohérente avec le projet et la volonté de limiter les intersections avec le cours, et ainsi privilégier les piétons sur les automobilistes.



A l'angle du cours Emile Zola et de la rue du 1^{er} mars 1943, le projet consisterait éventuellement à agrandir le trottoir, en y intégrant une zone verte de la résidence Parc Zola longeant le cours. Un participant exprime son mécontentement sur ce volet du projet.



Ces arbres sont assujettis d'une protection d'urbanisme : il s'agit d'espaces boisés classés, que l'on ne peut détruire ou couper. Aucune destruction ne serait occasionnée par le projet. Il s'agit en outre d'un simple projet, qui fait l'objet d'une négociation avec le syndic de copropriété. Une proposition d'acquisition est en cours de formulation. En cas de refus, ces espaces verts resteront propriété de la résidence et ne seront pas intégrés au trottoir.



Le projet de suppression de l'entrée-sortie du magasin ADS depuis et sur le cours Emile Zola va conduire à la création d'une entrée-sortie exclusive depuis et sur la rue du 1^{er} mars 1943. Deux participants attirent l'attention sur la présence d'une sortie privée existante en face d'ADS, et expriment leur inquiétude en terme de circulation, si cette entrée-sortie se trouve en face



La fonctionnalité d'une sortie d'ADS sur le cours Emile Zola est trop dangereuse. Il est donc indispensable de trouver une solution pour libérer l'espace public. Une entrée-sortie depuis et sur la rue du 1^{er} mars 1943 n'est qu'une proposition. Il est tout à fait possible de décaler ces dernières par rapport à la sortie privée signalée existante. Le projet présenté par Ilex constitue en outre un avant-projet maquette. Rien n'est donc définitivement ancré.

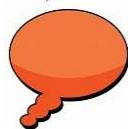


Le réaménagement général du cours Emile Zola va conduire à la réduction de la voirie à 2x1 voie. Un participant s'interroge sur la gestion et les conséquences sur la circulation au niveau de l'arrêt de bus de Flachet de la ligne 69.



Les véhicules devront faire preuve de patience. Cette situation ne sera pas unique dans le Grand Lyon.

Le secteur de la Maison du Livre, de l'Image et du Son et du Centre Culturel et de la Vie Associative...



Le projet va conduire au déplacement de la station cyclable Vélo'v existante à proximité du CCAV. Un participant s'interroge sur son devenir.



Cette station sera déplacée vers l'IUT, quelques dizaines de mètres vers l'Ouest.

La bande des 10 m...



Un participant s'interroge sur le positionnement des entrées, pour les véhicules, des commerces à proximité du Commissariat, une fois la contre-allée et la bande verte mises en place.



Les entrées seront mutualisées entre les commerces et les immeubles existants.

Travail des participants en différents sous-groupes

Une fois la présentation du projet par Ilex et les différents échanges terminés, les participants se mettent en place autour de différentes tables afin d'apporter leurs contributions au projet et aux aménagements proposés par Ilex, sur chacune des séquences présentées.

En raison des discussions et points soulevés par le secteur de Cusset, cette séquence uniquement est étudiée lors de l'atelier du 19 avril. L'atelier du 25 avril permet aux participants de s'exprimer sur les quatre autres séquences.